

Mise en place du contrôle d'accès en déchetterie

DEMANDEZ VOTRE PASS



Principe et fonctionnement

Un pass nominatif (QR code ou carte physique) gratuit est nécessaire pour accéder dans les déchetteries de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges. Il doit être demandé par les usagers.

Déchetteries :

- Aurignac / Boussan
- Blajan
- L'Isle-en-Dodon
- Les Tourreilles
- Saint-Gaudens

* Pour qui ?

Uniquement les résidents et producteurs non ménagers (sociétés privées, collectivités, établissements publics, associations) du territoire de la Communauté de communes.

➡ Secteurs d'Aurignac, Boulogne-sur-Gesse, L'Isle-en-Dodon, Montréjeau, Saint-Gaudens
+ commune de Thermes-Magnoac sur convention

Pourquoi ce dispositif ?

Pour améliorer la gestion de ces sites et adapter leur fonctionnement aux besoins des usagers* :

- sécurité améliorée avec une circulation fluidifiée
- usagers mieux accompagnés dans leur geste de tri grâce à une meilleure disponibilité des agents d'accueil
- coûts maîtrisés du fait de l'accès réservés aux seuls usagers du territoire
- tri renforcé pour donner une deuxième vie aux déchets

Modalités pour demander le pass :

En ligne sur Internet

OU

Lors de permanences en déchetterie ou sur d'autres sites de la Communauté de communes, selon un planning

Demande en ligne et toutes les infos
(Règlement, planning permanences...) :



Scan QR code ci-contre

Lien : <https://bit.ly/4cAr2q2>
www.coeurcoteaux-comminges.fr /
Vivre et bouger / Déchetterie



Justificatifs à fournir :

Particuliers

- Pièce d'identité
- Facture < 3 mois (eau, téléphone, électricité...)

Producteurs non ménagers

- Avis de situation au répertoire SIRENE < 1 mois (téléchargeable sur le site Internet de l'INSEE) comportant le n° SIRET de l'établissement du territoire

Distribution Pass :

Après validation par la Communauté de communes de la demande (délai de réponse : 30 jours ouvrés maximum) :

- QR code numérique envoyé par mail à imprimer / enregistrer sur smartphone
- Carte physique (en complément, sur demande supplémentaire) à récupérer sur RDV, lors de permanences en déchetterie ou sur d'autres sites à proximité de chez vous

➡ Un pass unique par foyer ou par producteur non ménager utilisable par tous ses membres

+ d'infos par : mail à pass.dechetteries@la5c.fr

ou

téléphone au 05 61 94 74 46



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Permanences pass d'accès déchetteries

Lieux \ Dates		Octobre		Novembre		Décembre	
Sites administratifs	SAINT-GAUDENS 15 rue de la République	Jeudi 17 de 8 h 30 h à 12 h	Jeudi 31 de 8 h 30 h à 12 h	Jeudi 14 de 8 h 30 h à 12 h	Jeudi 21 de 8 h 30 h à 12 h	Jeudi 5 de 8 h 30 h à 12 h	Jeudi 19 de 8 h 30 h à 12 h
	BOULOGNE-SUR-GESSE Bd Jésus Mujica	Mercredi 9 de 8 h 30 h à 12 h	Mercredi 23 de 8 h 30 h à 12 h	Mercredi 13 de 8 h 30 h à 12 h	Mercredi 27 de 8 h 30 h à 12 h	Mercredi 11 de 8 h 30 h à 12 h	
Déchetteries	SAINT-GAUDENS Avenue Bouéry	Vendredi 11 de 8 h 30 à 11 h 30	Jeudi 17 de 13 h 45 à 16 h 45	Jeudi 14 de 13 h 45 à 16 h 45	Jeudi 21 de 13 h 45 à 16 h 45	Jeudi 5 de 13 h 45 à 16 h 45	Vendredi 13 de 8 h 30 à 11 h 30
		Vendredi 25 de 8 h 30 à 11 h 30	Jeudi 31 de 13 h 45 à 16 h 45	Vendredi 29 de 8 h 30 à 11 h 30			
	AURIGNAC/BOUSSAN Route de Perron, BOUSSAN	Mardi 8 de 8 h 30 à 11 h 30	Mardi 22 de 13 h 45 à 16 h 45	Mardi 12 de 8 h 30 à 11 h 30	Mardi 26 de 13 h 45 à 16 h 45	Mardi 10 de 8 h 30 à 11 h 30	
	BLAJAN D55 B, ancien site de la tuilerie	Mardi 15 de 8 h 30 à 11 h 30	Mardi 29 de 8 h 30 à 11 h 30	Mardi 19 de 8 h 30 à 11 h 30		Mardi 3 de 8 h 30 à 11 h 30	Mardi 17 de 8 h 30 à 11 h 30
	LES TOURREILLES La Plagne	Vendredi 11 de 13 h 45 à 16 h 45	Vendredi 25 de 13 h 45 à 16 h 45	Vendredi 15 de 8 h 30 à 11 h 30	Vendredi 29 de 13 h 45 à 16 h 45	Vendredi 13 de 13 h 45 à 16 h 45	
	L'ISLE-EN-DODON Route de Molas	Mardi 8 de 13 h 45 à 16 h 45	Mardi 22 de 8 h 30 à 11 h 30	Mardi 12 de 13 h 45 à 16 h 45	Mardi 26 de 8 h 30 à 11 h 30	Mardi 10 de 13 h 45 à 16 h 45	